



COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 5 OCTOBRE 2021

* * * * *

L'an deux mil vingt-et-un, le 5 octobre, le Conseil Municipal de la commune de LE MAZEAU, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mr BORDET Bernard, Maire.

PRÉSENTS : Mmes GROUSSET Sylvie, HERHARD Anne-Marie, BOUHIER-BONNEAU Brigitte, VEILLAT-FABIEN Florence, MM BORDET Bernard, BRISSON Noël, BRETON Philippe, DRUEZ Richard, LUCAS Stéphane.

ABSENT.E.S. EXCUSÉ.E.S. : GRONIER Emilie, MARTINELLI Sylvie.

Nombre de Conseillers en exercice : 11 Présents : 9

Absent.e.s excusé.e.s : 2

Pouvoirs :

Votants : 9

Secrétaire de séance : Madame HERHARD Anne-Marie

Convocation : 5 octobre 2021

ORDRE DU JOUR

➤ Intervention des Pompiers de DAMVIX :

Le conseil municipal a accueilli deux représentants du centre de secours de DAMVIX Mr Laurent GARNIER, Chef de Centre et son Adjoint Mr Damien TRIAUX pour une présentation de leur secteur d'intervention (DAMVIX, ST SIGISMOND et LE MAZEAU). Ils ont présenté les données relatives à l'année 2020 ainsi que le matériel qui leur a été mis à disposition. Depuis le rattachement de la commune à DAMVIX, ils sont intervenus 3 fois en 2020 et 11 fois en 2021.

Ils ont également expliqué les modalités pour incorporer les sapeurs-pompiers volontaires. Pour rappel, on peut devenir sapeurs-pompiers volontaires entre 16 et 55 ans. Il y a maintenant la possibilité de bénéficier d'un engagement différencié par exemple seulement sur les secours à personnes et pas sur les départs de feux.

Cette intervention avait pour but de sensibiliser les communes de leur secteur d'intervention à recruter des sapeurs-pompiers volontaires. Actuellement, le centre accueille 18 pompiers volontaires et quelques départs sont annoncés pour la fin de l'année. Les rotations d'équipe vont devenir difficiles.

Le conseil municipal a décidé de créer un entrefilet spécifique sur le prochain bulletin « Le Petit Mazéen » ...

➤ Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du lundi 6 septembre 2021 à la majorité des membres du conseil municipal présents.

A. FINANCES LOCALES :

1. Décision modificative – Budget Principal

Monsieur Le Maire informe qu'un reliquat d'intérêt de l'emprunt des travaux de lagunes n'avait pas été comptabilisé lors des prévisions budgétaires, il demande le transfert de la somme nécessaire du compte 6474 au compte 66111.

Monsieur Le Maire explique que l'affectation des crédits aux comptes 21533 et 21538 étaient prévus pour les travaux d'extension de réseaux liés à la création de l'aire de camping-car. Les réseaux n'appartenant pas à la commune, ces crédits doivent être transférés aux comptes 204172 afin de solder les factures concernant les dits travaux.

Monsieur le maire propose au conseil municipal une nouvelle répartition prenant en compte cette correction et autoriser la décision modificative suivante du budget de l'exercice 2021 :

CREDITS A OUVRIR

Imputation	Nature	Montant
66 / 66111	Intérêts réglés à l'échéance	500,00
204 / 204172 / OPNI	Autres établissements - Bâtiments et installations	16 500,00
	Total	17 000,00

CREDITS A REDUIRE

Imputation	Nature	Montant
012 / 6474	Versements aux autres œuvres sociales	500,00
21 / 21533 / OPNI	Réseaux câblés	10 500,00
21 / 21538 / OPNI	Autres réseaux	6 000,00
	Total	17 000,00

Accord du Conseil Municipal

2. Exonération de la taxe foncière pour les nouvelles constructions

À compter de 2021, les communes peuvent par une délibération, **pour une application au 1er janvier suivant**, et pour la part qui leur revient, réduire l'exonération de deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties, applicable aux constructions nouvelles, reconstructions et additions de construction à usage d'habitation ainsi qu'aux conversions de bâtiments ruraux en logements, à 40 %, 50 %, 60 %, 70 %, 80 % ou 90 % de la base imposable.

Accord du Conseil Municipal pour le maintien de l'exonération actuelle 100 % les deux premières années.

B. ENFANCE – JEUNESSE :

1. Convention Foyer de Jeunes avec la Commune de Saint-Sigismond

Suite aux portes ouvertes qui ont eu lieu au mois de septembre, 30 jeunes étaient présents. La visite du local a permis de constater qu'il était propre et sécurisé pour leur accueil. Un modèle de convention a été rédigé par la mairie de St SIGISMOND, celle-ci ayant été présentée au conseil municipal pour lecture et débat.

Après échanges, il en résulte qu'il y a trois points qui ne concordent pas avec les attentes du conseil municipal.

- Concernant le budget
- La responsabilité de l'ouverture et fermeture qui devrait être assurée par un parent plutôt qu'un élu des trois communes concernées.

Au vu du caractère expérimental du dispositif le conseil municipal envisagerai un engagement d'un an avec une reconduction tacite.

C. TOURISME :

1. Convention de gestion du Camping Municipal

Le Maire informe le conseil municipal qu'il a convié par deux fois la gérante du Camping municipal pour échanger sur les suites à donner à la convention de gestion qui prend fin le 31 mars 2022. Pour chacune des invitations, il a reçu un courrier de refus de présentation au rendez-vous.

Pour information, l'article 4 de la convention prévoit, toutefois, la possibilité de prolongation, pour une période d'un an, dans la limite de trois renouvellements sous réserve que la partie qui souhaite le renouvellement en informe l'autre partie au moins trois mois avant l'expiration de la première période de six ans.

Un vote à bulletin secret est proposé pour décider du renouvellement de la convention avec la gestionnaire actuelle.

Après dépouillement du vote, 9 bulletins négatifs concernant la reconduction du bail de la gérante actuelle du camping. Au vu de cette première décision concernant le camping, le maire propose au conseil de se faire accompagner par Vendée Expansion afin d'établir un cahier des charges détaillé qui permettra le choix du prochain gestionnaire. Après débat, le conseil municipal souhaite rencontrer l'inspectrice des sites de la DREAL ainsi que l'architecte des bâtiments de France afin de prendre connaissance des obligations urbanistique du site.

D. VOIRIE :

1. Rue du Port : ajout d'un bateau pour sortie de parcelle ;

Le propriétaire de la parcelle demande à la commune l'aménagement d'un abaissement de trottoir afin de déplacer la sortie de parcelle. Les travaux dans cette rue datent du premier mandat de Mr le Maire. Cependant la municipalité n'avait pas été sollicitée pour cet aménagement. Le conseil municipal décide de faire le nécessaire pour obtenir un devis avant tout engagement. La commune pourra éventuellement participer aux frais de réalisation pour une partie des travaux.

2. Implantation des poteaux pour l'installation de la FIBRE

Le projet propose l'installation de poteaux supplémentaires notamment route de Benet sur la portion qui est programmée pour un effacement de réseaux au 1^{er} semestre 2022. Par conséquent, le conseil municipal préfère mettre en attente le développement de la fibre pour quelques mois sur la portion concernée afin de ne pas engendrer des dépenses supplémentaires.

E. INTERCOMMUNALITE :

1. Commissions Intercommunales

Le Maire demande aux conseillers si certains souhaitent des modifications dans leur répartition de délégations au sein des commissions intercommunales.

Mme GRONIER se propose pour le remplacement de Mme MARTINELLI au sein de la commission Intercommunale Solidarité, Enfance, Jeunesse.

Mme GRONIER demande si quelqu'un souhaite la remplacer au sein de la commission Actions Culturelles.

Mme VEILLAT-FABIEN se propose pour le remplacement de Mme GRONIER au sein de la commission Intercommunale Actions Culturelles.

Accord du Conseil Municipal pour les modifications proposées.

F. QUESTIONS DIVERSES :

1. Licence taxi ;

La commune a été sollicitée par deux artisans-taxi exerçant sur le territoire de la Communauté de Communes concernant la licence taxi de la commune.

Après renseignements pris, la licence située sur la commune est disponible mais elle n'est plus conventionnée par l'assurance maladie. Les deux demandeurs ont retiré leur demande car leur activité est principalement conventionnée.

Pour devenir conventionné, il faut posséder un véhicule exploité en tant que taxi conformément à une autorisation de stationnement depuis plus de trois ans et respecter la législation et la réglementation relatives à ce statut.

2. Participation au Congrès des Maires

Le conseil municipal est d'accord pour couvrir une partie des frais qui seront engendrés par M. Le Maire lors du congrès des maires de Paris dans la limite de la réglementation en vigueur.

3. Diverses questions pour la gestion de la voirie et des espaces publics :

Commande de copeaux de châtaigniers pour l'entretien des espaces verts de la commune : 3 642,60 € TTC pour 90 m3.

Commande de point à temps pour améliorer et réparer les fissures des routes de la commune : 4 416 € TTC pour 4 tonnes.

Curage du fossé à la Poublée 1 : les anciennes bornes ont été retrouvées et révèlent que le fossé appartient à la commune. Les travaux de curage seront programmés prochainement.

La passerelle de la Sèvre : un arrêté municipal a été pris pour une interdiction à la baignade, un panneau d'interdiction de baignade est posé. Le conseil demande au Maire de voir avec la mairie de LE VANNEAU pour prendre le même arrêté et la signalétique correspondante.

Les travaux des toilettes publiques sont en cours.

Les bambous ont été enlevés autour du monument aux morts en préalable aux travaux de reprises du réseaux d'assainissement et des eaux pluviales qui ont été endommagés par ces derniers.

2 candélabres entre le port et la pêcherie ont été endommagés : une plainte a été déposée pour l'un car personne ne s'est signalé, pour le second l'entreprise responsable du dommage prend en charge les réparations.

4. Jeudi 11 Novembre 2021 :

Dans le cadre d'une organisation conjointe de la cérémonie, un repas avec les anciens combattants sera proposé aux habitants de la commune ainsi qu'aux habitants de Saint-Sigismond. Les inscriptions sont à venir.

5. Une nouvelle association sur la commune :

Mr Richard DRUEZ informe le conseil municipal qu'une nouvelle association vient de se créer sur la commune, celle-ci se prénomme « La Pétanque ». Le président est Mr DRUEZ Richard et Mr DELAVAL le Vice-président.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45.

Le Maire

#signature#

BORDET Bernard

